

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 NOVEMBRE 2014

Présents : RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe, THIBAUD Jean-Michel, MARSAUD Christian, PREAU Jean, BARBOT Eric, BURCELOT Emilie, CHATEVAIRE Bernadette, COUSIN Agnès, BONNEAU Pierre, PELLETEUR Lionel, RENAUDIN Jean-René, GUILLEMET Michel, DECHAUME Régis, formant la majorité des membres en exercices.

Absente : Sabine VENDE avait donné un pouvoir à Monsieur THIBAUD Jean-Michel

Monsieur le Maire fait lecture du précédent compte rendu. Il est ensuite validé par l'ensemble des conseillers présents.

1) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE SERVICE MEDECINE PREVENTIVE

Le service de médecine préventive du Centre de Gestion, auquel la commune adhère depuis de nombreuses années, exerce ses activités au bénéfice des agents des collectivités.

En 2009, le centre de gestion a proposé à celles qui le souhaitaient d'adhérer au service de médecine préventive, par le biais d'une convention pluriannuelle qui arrive à son terme le 31/12/2014.

Comme pour la précédente convention, le financement de la prestation sera constitué de deux éléments :

Une cotisation annuelle, ouvrant droit aux services mutualisés (conseils sur les conditions de travail, l'hygiène des locaux, la protection des agents contre les nuisances et les risques d'accidents, les adaptations des postes, des techniques, l'accessibilité des locaux aux agents handicapés, et dont le taux est fixé à 0,10%, assise sur la masse salariale, à l'instar de la cotisation versée pour l'adhésion au Centre de Gestion.

Un tarif « à l'acte », s'élevant à 42€ pour chaque visite effectuée par les médecins de prévention, à la demande de la collectivité qu'elle qu'en soit la cause (visite périodique, visite d'embauche, visite de reprise, etc...).

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur le renouvellement de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de renouveler l'adhésion au service de médecine préventive de la maison des communes.

2) VIREMENTS DE CREDITS SUR LE BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer les virements de crédits ci-dessous :

<i>D Cpte 61523 Voies et réseaux :</i>	<i>- 4000€</i>
<i>D Cpte 23150 Installation matériel et outillages :</i>	<i>+4000€</i>
<i>D Cpte 023 Virement à la section d'investissement :</i>	<i>+4000€</i>
<i>R Cpte 021 Virement de la section de fonctionnement :</i>	<i>+4000€</i>
<i>D Cpte 23150 Installation et matériel et outillages :</i>	<i>+ 3577€</i>
<i>R Cpte 2031 Frais d'étude :</i>	<i>+ 3577€</i>
<i>D Cpte 21561 Matériel roulant – incendie et défense</i>	<i>+ 3360€</i>
<i>D 21578 Autre matériel et outillages techniques :</i>	<i>- 3360€</i>

3) VIREMENTS DE CREDITS SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de réaliser les virements de crédits suivants :

D Cpte 6061 fournitures non stockables :	- 510€
D Cpte 615 Entretien et réparations :	+400€
D Cpte 66111 Intérêts réglés à échéance :	+110€
D Cpte 20131 frais d'étude :	-190€
D Cpte 1641 Emprunt en cours :	+190€

4) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la directrice du Groupe Scolaire « Jacques Brel » envisage d'emmener sa classe 2 jours à Paris soit 22 enfants.

La directrice a prévu la pension complète du goûter du 1^{er} jour au goûter du dernier jour, une nuit dans l'auberge de jeunesse d'Artagnan, les droits d'entrées et de réservations dans les 4 musées et monuments prévus au programme (croisière sur la seine et visite de la Tour Eiffel, la cité des sciences et le palais de la découverte).

Le coût du séjour est estimé à 3556€ pour le séjour et à 1500€ environ pour le transport en TGV.

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention à OCE « coopérative scolaire » pour le séjour bien que l'ensemble du Conseil Municipal trouve le coût très élevé pour 2 jours. Les membres présents espèrent que la participation demandée aux parents sera au moins égale à celle de la commune. A priori les enfants vont mener des actions pour financer le voyage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer à la coopérative scolaire la somme de 50€ par enfant soit un total de 1100€. Cette somme sera inscrite au BP 2015 au compte 6574.

5) AMENAGEMENT DE L'ALLEE PIETONNIERE A CHASSENON LE BOURG

Depuis le réaménagement de la plage en 2013, de nombreuses personnes fréquentent le site durant l'été. Des dizaines de piétons empruntent la RD 745 sur 350 mètres environ pour aller de la rue de la forge à Chassenon le bourg à la plage. Les bas-côtés ne sont ni aménagés, ni sécurisés ce qui constitue un réel danger pour les usagers.

La solution, afin d'éviter tout accident, constituerait à aménager une allée piétonnière sécurisée le long de cette RD.

Pour ce projet évalué à 49685€ HT, la commune de XANTON-CHASSENON pourrait solliciter auprès du Conseil Général une subvention à hauteur de 60% soit la somme de 29811€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le plan de subvention et sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Vendée une subvention à hauteur de 60% pour l'aménagement d'une allée piétonnière à Chassenon le Bourg le long de la RD.

6) CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES

Monsieur le Maire rappelle que les activités « ateliers culinaires » et « cours d'œnologie » vont être mises en place et qu'elles seront payantes pour les participants. Afin d'encaisser en toute légalité les recettes, il y a lieu de créer une régie de recettes. Cette régie pourrait aussi servir pour l'organisation d'une fête le 14 Juillet. La régie aura son siège à la mairie de XANTON-CHASSENON. Elle fonctionnera toute l'année du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les tarifs des différentes activités seront fixés au fur et à mesure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la création d'une régie de recettes pour encaisser en toute légalité les recettes de ces différents ateliers et manifestations. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents liés à la création de cette régie de recettes.

7) TARIFS DE LA CANTINE AU 1^{er} JANVIER 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser au 1^{er} Janvier 2015 les tarifs de la cantine en appliquant une augmentation. Monsieur le Maire rappelle que les repas sont préparés à la cantine par l'agent en poste, qu'ils sont variés et équilibrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs de la cantine comme suit et ceci à compter du 1^{er} Janvier 2015 :

Enfant : il passe de 2,20€ à 2,30€

Personnel et stagiaire : passe de 2.85€ à 3,20€

Enseignant : passe de 4.50€ à 5€

8) TARIFS DE LA GARDERIE AU 1^{er} JANVIER 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser au 1^{er} Janvier 2015 les tarifs de la garderie en appliquant une augmentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs de la garderie comme suit et ceci à compter du 1^{er} Janvier 2015 :

Matin : il passe de 1,20€ à 1,30€

Soir (goûter compris) : passe de 1,20€ à 1,50€

Gratuité pour le 3^{ème} enfant

9) TARIFS DES GITES AU 1^{er} JANVIER 2015

Monsieur le Maire propose de réviser au 1^{er} janvier 2015 les tarifs de location des gîtes des Ouchettes en appliquant une augmentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer au 1^{er} janvier 2015 les tarifs comme suit :

Au mois : Le tarif passe de 280€ à 285€ (l'électricité fera l'objet d'une facturation à part)

Du 1^{er} Juillet au 31 Août : 295€ la semaine (électricité comprise)

A la semaine du 1^{er} au 15 septembre : 200€ (électricité comprise)

A la semaine à compter du 16 septembre : 150€ (électricité comprise)

Au week-end du 16 septembre au 30 Juin (2 nuits) : 90€ (électricité comprise)

L'électricité sera facturée 0.15€ du kwh consommé pour les locations au mois

Une caution du montant de la location sera demandée à l'exception des nuitées.

10) TARIFS DU CIMETIERE AU 1^{er} JANVIER 2015

Monsieur le Maire propose de réviser au 1^{er} Janvier 2015, le tarif des concessions cinquantenaires ainsi que celles du columbarium.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs du cimetière et du columbarium :

Cimetière

Concession cinquantenaire : passe de 100€ à 150€ (1m x 2.50m)

Columbarium :

30 ans : passe de 1000€ à 800€

50 ans : passe de 1200€ à 1000€

Frais d'ouverture et de fermeture : 25€

Jardin du souvenir : 50€

11) TARIFS INCHANGES AU 1^{er} JANVIER 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas changer les tarifs pour 2015 de :

Photocopies :

A4 : 0.15€

A3 : 0.30€

0,05€ A4 et A3 si le papier a été apporté (uniquement pour les associations)

Pompe communale :

Particuliers : 20€ par an

Agriculteurs : 1,75€ l'hectare

Salle des fêtes :

	Commune	Hors commune
	Tarifs 2015	Tarifs 2015
<i>Particuliers</i>		
Une soirée (1 journée)	151,00	193,00
2 soirées (le week-end)	226,00	278,00
Vin d'honneur	33,00	43,00
Cuisine	65,00	103,00€
Cuisine + lave-vaisselle	112,00	156,00€
Nettoyage de la salle	150€	150,00€
Vaisselle blanche (le couvert)	1,00	2,00
La série de verres	0,30	0,30
Assemblées générales diverses	151,00	193,00

	Commune	Hors commune
	Tarifs 2015	Tarifs 2015
<i>Associations</i>		
Une soirée (1 journée)	108,00	215,00
2 soirées (le week-end)	161,00	321,00
Petite salle	48,00	
Cuisine	65,00	103,50
Cuisine + lave-vaisselle	112,00	156,00
Nettoyage de la salle	150,00	150,00
Vaisselle blanche (le couvert)	0,30€	0,50€
La série de verres	0,30	0,30

- Des arrhes de 100€ seront demandées aux particuliers « commune » et « hors commune » ainsi qu'aux associations hors commune, ils seront déduits de la facture finale,
- Un chèque de caution de 300€ sera demandé à la remise des clés
- L'électricité fera l'objet d'une facturation en plus
- La vaisselle non restituée ou cassée sera facturée au prix d'achat

12) DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE JOLIOT-CURIE

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention du collège Joliot Curie qui sollicite l'attribution d'une subvention pour abonder les fonds du Foyer Socio- Educatif. Ce foyer participe au financement d'un grand nombre d'activités dont :

Les sorties et séjours pédagogiques, l'achat de matériel, un soutien financier à l'association sportive, l'organisation de la fête en fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse d'allouer une subvention au collège Joliot-Curie.

13) TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'au cours de sa séance du 19 mai dernier il avait été décidé de passer le taux de la taxe d'aménagement de 3% à 1,20% à compter du 1^{er} janvier 2015. Celle-ci était valable pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire propose de compléter la précédente délibération en incluant les termes suivants « la délibération du 19 mai 2014 sera reconduite de plein droit annuellement ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir le taux proposé dans la délibération du 19 mai dernier soit 1,20% à compter du 1^{er} janvier 2015 et que celle-ci sera reconduite de plein droit annuellement. Monsieur le Maire est chargé de son exécution au 1^{er} janvier 2015.

14) ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à la fondation du patrimoine pour 2014. Il rappelle que cette fondation avait soutenu la commune pour les travaux des caves voutées du Prieuré. Le montant de la participation est de 50€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de renouveler l'adhésion à la fondation du patrimoine soit 50€. Cette somme sera inscrite au compte 6281.

15) NOM DES RUES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des administrés rencontrent des difficultés dans la distribution de leur courrier.

Les propriétaires de la maison situé dans le prolongement de la voie « la vallée » au niveau du pont. Ils connaissent des problèmes de distribution du courrier et les clients qui viennent pour leurs chambres d'hôtes ne trouvent pas leur maison. Monsieur le Maire propose donc d'appeler ce lieudit « la mécanique ».

Par ailleurs, les frères HILAIRET dont l'entreprise est située sur le chemin cadastré ZI 12 « Malingre » ont aussi des difficultés dans la livraison des colis et du courrier. Monsieur le Maire propose de donner le nom « Chemin du poteau de vignes » à la voie qui passe devant leur atelier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les appellations : la mécanique et le chemin du poteau de vignes. Monsieur le Maire est autorisé à faire les démarches qui s'imposent.

16) INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de demander le classement des gîtes des Ouchettes « en meublé de tourisme ». En effet, le classement en « meublé de tourisme » ou la labélisation conditionnent la promotion des gîtes gratuitement sur les différents supports touristiques de l'office, de Sud Vendée tourisme, de Vendée tourisme sur demande etc... Les membres du Conseil estiment qu'il faut demander le classement au plus vite. Nous allons donc contacter un organisme de contrôle.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a assisté au spectacle d'une chorale composée de 42 choristes et d'un chef de cœur à la Crèche. Le thème du spectacle est « ces années-là 1914-1918 ». Le coût du spectacle est de 500€. Monsieur le Maire propose donc de les recevoir à Xanton-Chassenon en décembre. L'ensemble des membres présents est favorable à ce spectacle mais il estime que le délai est trop court et qu'il y a déjà beaucoup de manifestations en décembre. Il faudra reporter la venue de la chorale en 2015.

Monsieur le Maire présente le dossier élaboré par le sycodem pour la mise en place d'une opération de mise à disposition de poules à l'école. Il s'agit d'une solution originale de valorisation des déchets alimentaires et fermentescibles, complémentaire aux actions déjà menées à la cantine (tri des bio-déchets et compostage). Il faudra créer un parcours enherbé et grillagé de 60m², divisé en 2 parcs de 10mx3m, soit 30m² chacun. Au centre, un abri en bois avec aménagement d'un pondoir et mise à disposition d'un abreuvoir et de mangeoires. La fabrication de l'enclos sera réalisée par les services techniques. Le personnel de la restauration scolaire apportera quotidiennement les restes des repas. Un apport de céréales sera aussi mis à disposition des poules. Le Sycodem subventionne uniquement l'achat des poules. Le Conseil Municipal décide de réaliser seul le projet.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les plans de la SICAA étude pour l'étude de zonage de Chassenon le Bourg. Il existe trois scénarios possibles :

- Le 1^{er} : Pas de pompe de relevage tout en sachant que pour prétendre à une subvention de l'agence de l'eau, la distance moyenne doit être inférieure à 400m,
- Le 2^{ème} Zonage : identique à la première proposition mais il faut un poste de relevage collectif pour raccorder le château de Chassenon et le petit logis.
- Le 3^{ème} : Installation d'une mini station

La SICAA va donc nous adresser prochainement une explication détaillée des trois plans proposés. Ces commentaires seront soumis ensuite à l'approbation de l'agence de l'eau.

Le plan communal de sauvegarde a été présenté en octobre à Monsieur le Préfet. Le projet a été arrêté. Toutes les personnes concernées par le PCS seront convoquées pour une présentation détaillée de ce document.

Nous attendons l'arrêté d'attribution de subvention du Conseil Général pour les travaux de remplacement des ouvertures de l'école maternelle. Le choix de la société sera pris à la prochaine réunion de conseil municipal.

Nous attendons la réponse de M MERIEL pour savoir s'il est possible de construire la bibliothèque au prieuré.

Monsieur le Maire est satisfait de la journée « citoyen » comme pour la majorité des participants. Il propose de la reconduire en 2015.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a contacté tous les propriétaires de Chassenon le vieux afin de trouver du terrain pour y implanter une réserve d'eau en cas d'incendie. Une seule personne a accepté de céder du terrain mais la parcelle est trop éloignée des habitations. Un courrier sera donc adressé à tous les propriétaires de Chassenon le vieux afin de les informer que malgré les démarches engagées par la commune aucun propriétaire n'a accepté de fournir du terrain et donc qu'il n'y aura pas de réserve d'eau.

Monsieur le Maire envisage à la prochaine rentrée scolaire (2015/2016) de demander une participation aux parents pour le transport scolaire. Le montant du marché avec le groupement SOULARD/SOVETOURS est de 150€ par jour. Le Conseil Général subventionne ce service. Après déduction des subventions, le coût journalier par enfant est de 13€.

Monsieur le Maire fait part de son entrevue avec les propriétaires du château de Chassenon le bourg. Ils prévoient de réaliser des travaux et ils vont donc déposer un permis et régulariser par une déclaration H1 les travaux effectués précédemment.

Monsieur le Maire fait part des devis des entreprises RINEAU TP et BOBINEAU pour la démolition des fosses des Villardières. Ils s'élèvent respectivement à 960€ TTC et à 1675,20€ TTC. Le Conseil Municipal décide de confier les travaux à RINEAU TP.

La colline des Frettis qui intervient pour les TAP aimerait avoir un groupe plus homogène car ils sont obligés de venir à trois intervenants au lieu des deux prévus initialement.

Les travaux de mises aux normes électriques et gaz sont terminés à la salle des fêtes « Robert Moreau ». Le plan d'évacuation est en cours ainsi que la mise à jour du registre de sécurité. Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur GUILLEMET Michel pour le travail qu'il a effectué pour ce dossier (préparation et suivi de chantier, plans). La commission de sécurité se réunira le 10 décembre 2014.

